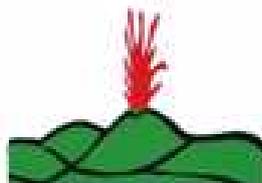


# REGARDS CROISES

## REVUE TRIMESTRIELLE

N° 30



POLE INSTITUTE



### LE SECTEUR MINIER : ETAT DES LIEUX APRES LA REOUVERTURE DES ACTIVITES A L'EST DE LA RDC

*Goma, septembre 2011*

**LE SECTEUR MINIER : ETAT DES  
LIEUX APRES LA REOUVERTURE  
DES ACTIVITES A L'EST DE LA RDC**

## **POLE INSTITUTE**

### **Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.**

Son siège est basé à Goma, à Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et de l'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.)
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

### **Finalité et but :**

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

### **Politique :**

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

## **REGARDS CROISÉS**

Editeur responsable : Pole Institute  
Directeur de publication : Aloys Tegera  
Rédacteur en chef : Onesphore Sematumba

**Comité de rédaction :** Aloys Tegera  
Jean-Pierre Kabirigi  
Léopold Rutinirwa  
Onesphore Sematumba

*Pole Institute*  
*Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I*  
*Ville de Goma / Nord-Kivu*  
*B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)*  
*Tél.: (00243) 99 86 77 192 / (00243) 99 72 52 216 / (00250) 788 51 35 31*  
*Web site: [www.pole-institute.org](http://www.pole-institute.org)*  
*E-mail : [poleinst@free.fr](mailto:poleinst@free.fr)*

© Pole Institute, 2011.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

## TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	7
PREMIERE PARTIE .....	10
Economie minière a l'est de la rdc : après le marteau de Joseph Kabila, l'enclume de Barack Obama ? (par <i>Onesphore Sematumba</i> ).....	10
Réouverture des activités minières a l'Est de la RD Congo : enjeux et défis (par <i>Aloys Tegera</i> ).....	18
Timide reprise des activités minières dans le territoire de WALIKALE. (par <i>Primo Pascal Rudahigwa</i> ).....	34
Mine de rien (par <i>Véronique Isenmann</i> ).....	39
DEUXIEME PARTIE .....	43
Lutte pour le controle du niobium de lueshe en territoire de rutshuru : une saga sanglante se joue a l'est de la rdc ! (par <i>Aloys Tegera</i> ) .....	43

## PREFACE

Le 16 mars 2011, soit une semaine après la levée de la mesure du Président Joseph Kabila suspendant toute exploitation minière dans les provinces orientales du pays (Maniema, Nord Kivu et Sud Kivu), la Table de concertation permanente sur les enjeux du secteur minier qu'accompagne Pole Institute s'est réunie à Utamaduni Center. L'objectif de cette rencontre était moins de tirer le bilan de ce semestre de suspension que d'analyser les enjeux et les défis auxquels les acteurs économiques de ce secteur devront désormais faire face.

Autour de la table, ce jour-là, se sont retrouvés des opérateurs économiques du secteur minier, des représentants des services publics, de l'armée, des chercheurs du Nord et du Sud Kivu ainsi que des délégués des coopératives locales des creuseurs artisanaux de Walikale.

Les exposés ainsi que les débats qui s'en sont suivis étaient d'une très grande richesse et ont inspiré l'équipe de Pole Institute qui participait à la réunion. Ce sont les réminiscences que nous avons condensées dans la première partie de ce numéro.

*Onesphore Sematumba*, directeur de l'Information et du Plaidoyer de Pole Institute pose la question suivante : « Economie minière à l'Est de la RDC : après le marteau de Joseph Kabila, l'enclume de Barack Obama ? » En effet, après tout un semestre de cessation des activités, les opérateurs économiques ont été autorisés à reprendre les activités 22 jours seulement avant l'entrée en vigueur de loi Dodd-Franck Act Session 502 dite Loi Obama qui conditionne l'entrée des minerais de la RDC et des pays voisins à une réglementation drastique et ce au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2011. Pour les acteurs du secteur, cette loi est ni plus ni moins un embargo de facto et plaident pour un moratoire. Pour Sematumba, le fait d'avoir interdit toute activité minière en cette période où il fallait courir contre la montre pour se conformer à la nouvelle législation américaine a été un gâchis, parmi beaucoup d'autres.

Dans son papier intitulé « Réouverture des activités minières à l'Est de la RD Congo : enjeux et défis », *Aloys Tegera*, directeur de la

Recherche de Pole Institute brosse un tableau éloquent des pertes sèches subies par l'administration provinciale pendant les six mois de suspension des activités minières et relève les défis qui guettent le secteur dans un avenir proche. Tegera souligne surtout l'incongruité qui consiste de la part des dirigeants congolais d'aspirer à une exploitation industrielle des minerais sans poser les préalables en termes d'infrastructures routières et énergétiques ou celle de conditionner l'accès aux sites des creuseurs artisanaux à leur organisation en coopératives. Ce chercheur plaide pour que les initiatives de transparence et de traçabilité en cours soient reconnues et renforcées « pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain comme la législation américaine vient de le faire ».

*Primo Pascal Rudahigwa*, journaliste et chercheur associé à Pole Institute a visité le territoire de Walikale un mois après la levée de la mesure présidentielle de suspension des activités minières. Après la parade de la réouverture par les autorités locales et provinciales, les activités peinent à reprendre. « Les trafiquants et tous ceux-là qui sont impliqués dans la transaction des minerais ont été déçus de constater qu'à peine la mesure levée les comptoirs d'achat des minerais ont refermé les portes à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011. » Pour échapper à la misère ambiante, « tous les commerçants, les creuseurs et les prostituées qui attendaient déguster le miel de Walikale ont pris la destination de Manono dans la province du Katanga, où l'on produit aussi une grande quantité de cassitérite... ». Cependant Rudahigwa termine son papier en relevant quelques avancées dans le circuit minier de Walikale dont la démilitarisation de tous les sites miniers désormais contrôlés par la Police des Mines.

*Véronique Isenmann*, coopérante volontaire de Eirene Suisse auprès de Pole Institute qui participait à la réunion de cette table de concertation permanente pour la première fois en a retenu des vérités, tellement simples qu'elles passeraient pour des évidences. Quand les mines ferment, dit-elle, plus personne ne mange à sa faim. Ou encore : Quand les mines ferment, les creuseurs artisanaux creusent leur tombe. Ou enfin : Les gens du secteur minier ne sont pas tous des voyous. Des évidences qui crèvent les yeux mais dont la lueur n'a pas effleuré des décideurs qui, six mois durant, ont arrêté

une économie dont dépendent des milliers d'hommes et des femmes. C'est ce témoignage d'un regard externe qui clôt provisoirement ce dossier.

Dans la seconde partie, nous abordons deux dossiers brûlants. Le premier est consacré à l'attrait de l'or qui reste d'actualité au nord-est de la RDC, où l'appétit du gain des multinationales est en concurrence avec l'instinct de survie des orpailleurs artisanaux. Nos collègues *Aloys Tegera* et *Primo- Pascal Rudahigwa* se sont penchés sur ce qui se passe en Ituri et au Haut-Uélé autour des activités exploratoires de Mineral Invest dans une des concessions OKIMO.

Le deuxième dossier, sous la plume infatigable d'Aloys Tegera, donne un éclairage de la saga sanglante qui se joue au Nord Kivu autour du pyrochlore de Lueshe : deux multinationales, SOMIKIVU et Krall Metal Congo s'y écorchent, chacune brandissant ses titres de propriété et des papiers officiels – parfois des faux – pour le contrôle de cette ressource précieuse et stratégique. Dans ce combat des fauves où la force de loi a du mal à se faire accepter dans la jungle des intérêts, les premières victimes ont commencé à tomber : des Congolais ont perdu leur vie, fauchés par d'autres Congolais pour des enjeux qui sont loin d'être les leurs.

C'est sur cette note que se ferme provisoirement ce numéro de *Regards Croisés*. Provisoirement parce que ce dossier n'est pas une fin en soi. Il faut franchir une étape de plus, celle de passer à l'action concertée pour assainir un secteur dont nombre de nos concitoyens vivent et donner notre « gage de bonne volonté – en tant qu'acteurs locaux- d'œuvrer pour une transparence responsable de la chaîne d'approvisionnement des minerais de l'Est de la RD Congo », comme l'écrit Tegera.

*Onesphore Sematumba*  
*Septembre 2011*

## PREMIERE PARTIE

### **ECONOMIE MINIERE A L'EST DE LA RDC : APRES LE MARTEAU DE JOSEPH KABILA, L'ENCLUME DE BARACK OBAMA ?**

*Par Onesphore Sematumba  
Directeur Information*

Le 1<sup>er</sup> mars 2011, le Ministre congolais des Mines a signé l'arrêté n° 0034/ CAB/MINES/01/2011 portant levée de la mesure de suspension des activités minières dans les provinces du Maniema, du Nord Kivu et du Sud Kivu dont l'entrée en vigueur devait intervenir dix jours plus tard. La suspension avait été annoncée verbalement par le Président Joseph Kabila lors de son passage à Goma le 9 septembre 2010, avant qu'elle ne soit formalisée par un arrêté du Ministre onze jours plus tard. La suspension des activités minières à l'Est de la RDC aura donc duré un semestre. Six longs mois, jour pour jour, au cours desquels il était supposé qu'aucune once d'or, aucun gramme de cassitérite, de wolframite, ou de coltan – tous ces « minerais de sang » - ne serait extrait des carrés miniers des provinces ciblées ni évacué des comptoirs vers les entreprises qui font usage de ces produits aux quatre coins du globe. Pour rappel, la mesure de suspension était officiellement motivée par l'existence des liens " entre l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources minérales, la prolifération et le trafic d'armes par des groupes mafieux armés et l'insécurité récurrente dans les provinces du Maniema, du Nord-Kivu et Sud-Kivu " et la " nécessité de sauvegarder la souveraineté de l'Etat et de rétablir son autorité sur le sol et le sous-sol dans les provinces concernées. " Cette suspension était également censée mettre un terme à " l'immixtion des agents et personnes étrangères aux services reconnus par le Code minier dans le circuit d'exploitation et de commercialisation des substances minérales." **Tous ces facteurs ne permettaient pas, avait alors estimé le Président Joseph Kabila, de réduire la pauvreté des populations congolaises de cette partie du pays.**

Six mois plus tard, le tableau a-t-il fondamentalement changé et peut-on estimer que des mines de l'Est seront désormais extraites des minerais propres et que des dispositions ont été mises en place pour une exploitation saine de ce secteur ? Bien plus, dispose-t-on désormais d'une feuille de route claire pour que la période après la levée de la suspension soit radicalement et positivement différente de celle d'avant cette mesure ?

### **LE GACHIS ETAIT PREVISIBLE**

- *Une mesure sélective*

En examinant le chapelet de motivations ayant conduit à la suspension de l'exploitation des minerais, cette mesure aurait dû concerner toutes les provinces du pays et non les trois provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et du Maniema. Il sied de noter que seules les deux premières avaient été citées par Joseph Kabila lors de son mot de Goma et que le Maniema n'a été inclus que plus tard sur cette liste rouge par le Ministre. En effet, comme l'a relevé le P. Didier de Failly, reprenant les résultats d'une table ronde organisée en février 2011 par une organisation de Bukavu, « les participants et particulièrement les exploitants artisanaux ont dit que cette mesure était discriminatoire, du fait que dans d'autres provinces comme en Ituri (province Orientale) et à Kisengo au Nord-Katanga pour ne citer que ceux-là, il y a présence des groupes armés, les populations locales sont pauvres, on y constate l'implication des autorités politiques et militaires, la présence des enfants... Mais ils peuvent continuer puisque la mesure ne les touche pas. » Et s'il fallait tenir compte du fait que ces minerais ne profitent guère aux populations congolaises en termes de réduction de la pauvreté, toutes les carrières du Katanga et du grand Kasai auraient dû être fermées. La fermeture de l'exploitation dans les provinces susmentionnées a donc été ressentie comme extrêmement discriminatoire, à moins qu'il ne s'agisse d'un test avant de l'étendre ailleurs. Sinon, on ne comprendrait pas la véritable motivation derrière cette longue quarantaine qui a littéralement brisé les économies réelles de plusieurs ménages congolais dont les activités dépendaient directement ou indirectement de l'exploitation minière.

- *Les mines ont eu un effet pervers sur la scolarisation des enfants*

On reproche généralement à l'exploitation minière artisanale de la RDC de détourner les élèves et leurs enseignants des salles de classe pour les plonger dans les profondeurs des puits miniers avec l'espoir d'en ressortir riches. Une mesure de suspension prise en début d'année scolaire aurait dû, par conséquent, permettre le repeuplement des classes. Tel n'a pas été le cas, selon le P. De Failly :

« Les mines détournaient les enfants des écoles ; avec la fermeture, les parents sont devenus tellement pauvres que même les rares enfants qui y allaient ne pouvaient plus le faire faute de moyens financiers ». En RDC, l'enseignement est presque totalement pris en charge par les parents de l'école maternelle à l'Université malgré les dispositions constitutionnelles qui stipulent que l'enseignement est gratuit et obligatoire dans les trois premières années de l'école primaire.

- *Une mesure d'auto-étranglement*

L'Etat aurait souhaité s'étrangler économiquement qu'il n'aurait pas trouvé meilleure corde que cette mesure. Selon John Kanyoni, opérateur économique, le secteur minier participe aux recettes de la province du Nord Kivu pour 2 millions \$ américains même si, précise-t-il, seulement 800 000 arrivent dans les caisses de l'Etat ; le volume des transactions est de plus de 20 millions de dollars par jour. Pour Primo Pascal Rudahigwa, chercheur et journaliste, « il est généralement admis que les recettes de l'exploitation minière du Nord-Kivu représentent une assiette importante de 2/3 de revenus officiels.

Ces recettes proviennent non seulement de l'exploitation minière mais aussi des services connexes tels que le transport aérien des minerais et le commerce des produits vivriers et manufacturés. Pour la seule piste de Kilambo (Walikale), le manque à gagner des recettes publiques s'élève à 3 600 000 \$ au bout de 6 mois à raison de 20.000

dollars qui y étaient perçus quotidiennement avant la fermeture, sans compter les recettes détournées. »

C'est essentiellement grâce à ce pactole que le gouvernement provincial s'acquittait de ses obligations, notamment la paie des agents sous sa gestion. Et dès que cette source s'est asséchée, on a constaté des mouvements de grogne sociale tant au Gouvernement provincial du Nord Kivu, à l'Assemblée provinciale qu'à la Mairie de la ville de Goma.

- *Renforcement de l'isolement et exacerbation de la précarité*

En RDC, certains territoires sont tellement enclavés qu'ils constituent des îlots perdus au milieu de nulle part. Walikale, au Nord Kivu, en est une parfaite illustration. Aucune route praticable ne relie cette province riche en ressources de tout genre au chef-lieu de la province, Goma, pourtant situé à 164 kilomètres de là. A moins de faire le long détour de 1 600 kilomètres par Kisangani en Province Orientale, soit la même distance que pour rejoindre le port kenyan de Mombassa, sur l'Océan Indien. Faute de réseau routier et sans voie ferrée, ce Territoire n'est relié au reste de la province que par avion, de petits avions qui atterrissent sur un morceau de route, Kilambo, en pleine jungle, ramenant de Goma quelques passagers mais surtout des produits de première nécessité : pétroles lampants, sel de cuisine, savon de lessive et de toilette, etc. Au retour, ils chargeaient des colis de « matières », comme l'on nomme ici les minerais bruts, cassitérite ou coltan. Avec Shabunda, au Sud Kivu, se trouve dans la même situation. Avec la suspension de l'exploitation des minerais, les petits avions ont disparu du ciel et des populations entières ont été abandonnées dans leur isolement : « Ces petits avions permettaient à ceux de l'intérieur de venir à Bukavu pour participer à des deuils, des mariages, etc.

L'absence des avions a rendu difficiles la mobilité et la vie quotidienne en général », estime un participant.

- *Une période « vide » en contexte d'urgence*

La période de suspension des activités minières a constitué, pour les opérateurs économiques, un temps perdu dans la course contre la montre pour se conformer aux exigences de la loi Obama, ainsi qu'on appelle ici la nouvelle législation américaine Dodd- Franck Act Session 1502. D'une part, les initiatives comme ITRI ne pouvaient pas fonctionner dans la mesure où leurs fonds de fonctionnement sont tirés directement des ventes des comptoirs (50 USD par tonne exportée) ; d'autre part, l'on ne pouvait pas procéder aux étiquetages alors que les produits étaient sous scellés.

### **LES RARES EFFETS POSITIFS**

Tout n'a pas été que noir pendant cette période d'interdiction de l'exploitation des minerais à l'Est de la RDC. Pour certains, cela aura constitué pour les acteurs un moment de réflexion, selon Eric Kajemba, cette réflexion est intervenue après-coup, y compris pour ceux qui ont initié la mesure. D'autres, comme Patient Semuswa, estiment que l'effet positif de la mesure se vérifierait à terme, notamment si les jeunes se démarquaient de l'illusion de l'enrichissement facile par la manne sortant du trou minier et se mettaient à explorer et à exploiter toutes les potentialités offertes par leur milieu, principalement l'agriculture. L'agriculture, les habitants de Walikale, sevrés des minerais pour un temps, l'ont expérimentée. En effet, déçus par le peu d'impact que « leur » richesse avait sur leur quotidien, les ressortissants de ce territoire ont été parmi les rares à applaudir des deux mains la mesure présidentielle de septembre 2010. Six mois après, Batende Ndoole, de l'ADECADEWA, essaie de positiver. La population a bien accueilli la mesure, dit-il. Cela a été une occasion pour réfléchir et pour la diversification des activités économiques, notamment la revalorisation de l'agriculture. Cependant il s'empresse de nuancer : « La population « vivait mal » : il faut du temps avant de jouir des fruits de l'agriculture ».

Pendant cette période cent centres de négoce pilotes ont été identifiés avec l'appui de la MONUSCO, de nombreux autres seront

identifiés par la suite pour passer à 400 ; 400 policiers viennent d'être formés à Kapalata (Kisangani) et la plupart seront versés dans la Police des Mines de Walikale ; le hic est que la majorité de ces éléments viennent des groupes Maï Maï naguère actifs dans le même territoire de Walikale.

Mais tout cela n'aurait-il pas été réalisé sans prendre tout un secteur par la gorge ?

### **APRES LE MARTEAU DE JOSEPH KABILA, VOICI L'ENCLUME DE BARACK OBAMA !**

Les opérateurs économiques du secteur minier de l'Est de la RDC n'auront pas le temps de se réjouir de la levée de la mesure du président congolais suspendant leurs activités, au-dessus d'eux plane lourdement l'épée Dodd- Franck Act Session 1502. Cette loi a été signée par Obama le 21 juillet 2010 avec la contrainte de réaliser toutes les conditionnalités dans les 270 jours, ce qui conduit à date couverte du 1<sup>er</sup> avril 2011. A cette date, le secteur minier de l'est de la RDC n'aura donc bénéficié que d'une espérance de survie de 22 jours, consacrés essentiellement à trouver des voies d'évacuation des produits en stock, un autre parcours de combattant lorsqu'il faut traverser d'autres provinces – à la recherche des routes !- et que chaque Gouverneur instaure sa taxe sur le trafic.

Bien des initiatives ont pourtant été prises en RDC à la fois par les acteurs du secteur eux-mêmes, l'Etat congolais, la Société civile et même la Communauté internationale. pour formaliser l'exploitation minière, en assurer la transparence et la traçabilité, comme l'explique Aloys Tegera dans ce dossier. Mais tous ces efforts ne semblent ni connus ni reconnus, comme s'il existait une sorte d'omerta sur tout ce qui se fait de positif dans ce domaine et que seules les alarmes et les alertes des ONG systématiquement hostiles à l'économie minière à l'est de la RDC devaient être pris en compte.

## **LES MILITAIRES DANS LES MINES : ENTRE LA GARDE DES INTERETS ANTAGONISTES ET LE BUSINESS DES GRADES**

Selon un analyste militaire, les militaires congolais des FARDC sont impliqués activement dans l'économie minière, dans la chaîne d'exploitation, dans la taxation et font une concurrence déloyale aux opérateurs reconnus. Cet état de fait continue, en dépit de la suspension des activités minières. En effet, selon un acteur local de la société civile de Omate, à Walikale, « pendant les 6 mois de suspension, les militaires et leurs femmes survivaient grâce au ramassage des pierres minéralisées par manque de logistique (machines, carburant) ; ce ramassage se faisait discrètement du fait de la pression de l'opinion notamment avec la présence de la MONUSCO'. Cet activisme s'explique, selon lui par le manque d'autres moyens de survie. Un officier des FARDC a d'autres explications à la militarisation des mines. La première, c'est « la cupidité et la corruption des généraux qui téléguident l'exploitation minière. » Un creuseur, à partir de son trou, dispose d'un Thuraya à partir duquel il peut entrer en contact directement avec un Général à Kinshasa, précise-t-il. Cette ligne rouge entre le trou minier et le Général à Kinshasa laisse peu de marge de manœuvre à la » hiérarchie militaire normale ». L'isolement des sites ne contribue pas à faciliter les choses : « Un sous-officier, sur terrain dans la forêt, détient l'effectivité du pouvoir et n'obéit ni aux injonctions du Ministre de la Défense ni à celles du Chef d'Etat Major», selon un participant.

A part la cupidité des Généraux, l'intrusion des hommes en uniforme dans les mines s'explique aussi par les conflits entretenus autour des propriétés, surtout lorsque les mêmes concessions sont couvertes par des titres différents tous valides parce que délivrés par l'Etat congolais. Dans ce cas, la mine devient un Far West et chaque partie recrute « ses » militaires et policiers, moyennant paiement.

Face à toutes ces dérives, l'Etat congolais- dont la gouvernance est faible, selon un officiel – semble dépourvu de toute capacité de réaction et la Communauté internationale est liée pieds et poings par d'étranges conventions. Ainsi, pour « ne pas heurter le

gouvernement de la RDC », la MONUSCO ne peut ni « s'attaquer à l'armée comme institution » ni « mettre le Chef d'Etat Major des Forces Terrestres sur la liste de sanctions au vu du devoir de collaboration. » Qui doit le faire alors ? « Seul l'Etat congolais peut le faire, c'est un domaine de souveraineté » ! On se croirait dans un jeu de dupes.

### **CONCLUSION : REMETTRE LA CASSITERITE DANS LES Puits EN ATTENDANT DES JOURS MEILLEURS ?**

L'économie minière en RDC en général et dans sa partie orientale traverse une crise à la fois chronique et aiguë. Chronique, parce que ses dysfonctionnements ne datent pas d'aujourd'hui. Elle a de tout temps été extravertie, c'est-à-dire pensée pour enrichir les autres. Aiguë dans la mesure où elle traverse ces derniers mois des zones de turbulences qui risquent de la tuer une bonne fois pour toutes si le rouleau compresseur de la nouvelle législation américaine n'était pas arrêté, au moins pour un temps, dans sa course. Déjà certains grands consommateurs des produits finaux ont commencé à désertir le circuit des minerais congolais pour ne pas se noyer avec le navire en détresse. Déjà les opérateurs lorgnent vers l'Orient, vers la Chine pour trouver une bouée de sauvetage à ce secteur qui, pour se moderniser et s'industrialiser, doit essayer de se maintenir en vie.

A moins qu'on ne veuille que les exploitants remettent leurs produits dans le trou, en attendant des jours meilleurs, comme l'a envisagé un concessionnaire.

## **REOUVERTURE DES ACTIVITES MINIERES A L'EST DE LA RD CONGO : ENJEUX ET DEFIS**

*Par Aloys Tegera*

*Directeur Recherche*

La suspension des activités minières dans l'ancien Kivu a finalement été levée le 10 mars 2011, après six mois d'arrêt suite à la décision présidentielle du 9 septembre 2010.

La levée de la mesure de suspension est cependant assortie d'une série de conditionnalités, notamment :

- La promotion de l'installation des entités de traitement des minerais
- La certification et l'étiquetage des produits miniers avant l'exportation
- L'organisation en coopératives des creuseurs artisanaux avant d'accéder aux sites miniers
- L'organisation des activités d'achat et de vente des produits miniers dans les centres de négoce
- La perception, dans le guichet unique, des seules taxes fixées par la réglementation en vigueur
- La lutte contre la fraude et la contrebande minières
- La prohibition du trafic d'influence des autorités militaires, civiles et policières
- L'interdiction de toute présence dans les sites miniers et de toute activité minière par les femmes enceintes et les enfants mineurs
- L'interdiction de transporter les minerais par avion
- La prohibition du transfert des produits miniers d'une province à une autre

Ces résolutions sont une réponse ou une tentative de réponse au devoir de diligence exigeant plus de transparence et de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement des minerais de l'Est de la RD Congo depuis le creuseur artisanal, passant par les négociants, les comptoirs, les traders, les fonderies et jusqu'aux consommateurs finaux de l'industrie électroménagère et électronique. Ces résolutions veulent aussi assurer le respect des droits humains, notamment ceux des plus vulnérables dont les femmes enceintes et

les enfants en bas âge, qui figure en bonne place dans les aspects du devoir de diligence. En instaurant le guichet unique dans la perception des seules taxes prévues par la réglementation, le gouvernement congolais aimerait supprimer les taxes illégales des services qui se sont invités aux postes frontaliers ou autres barrières qui jonchent la chaîne d'approvisionnement des minerais. Cependant, les conditions de la réouverture des activités minières dans l'ancien Kivu sont restrictives quant à l'accès aux sites miniers des creuseurs qui ne sont pas constitués en coopératives, quant au libre commerce entre les différentes provinces qui veulent se réserver la perception des droits à l'exportation et enfin quant au choix de transport des minerais excluant l'aviation et recommandant les routes et les voies ferrées, impraticables ou inexistantes en RDC. Le souci présidentiel de voir l'exploitation artisanale se muer en une exploitation industrielle constituait une des principales motivations de la décision de suspendre les activités minières dans l'ancien Kivu. Pour le gouvernement congolais, les industries extractives sont plus facilement contrôlables que les millions des creuseurs artisanaux indépendants, difficilement taxables. Et pourtant, la totalité des minerais produits dans l'ancien Kivu en 2010 a été réalisée grâce à la sueur de ces creuseurs.

### **1. Bilan des exportations 2010 des substances minérales.**

Les activités minières se sont déroulées comme à l'accoutumée durant les huit premiers mois de l'année jusqu'à la fermeture complète au lendemain de la décision présidentielle du 9 septembre 2010. Les quantités des minerais enregistrés pour le mois de septembre 2010 ont été exploitées durant la première semaine et le mot d'ordre de la suspension des activités minières a été suivi à la lettre par tous les comptoirs et les maisons d'achat des minerais jusqu'à la levée de la suspension le 10 mars 2011. Seuls les stocks des minerais constitués avant la décision présidentielle ont été écoulés au pas de charge entre le 10 mars, date officielle de la reprise, et le 31 mars 2011, à la veille de l'entrée en vigueur de la législation américaine Dodd-Franck de juillet 2010. Voici le tableau des exportations 2010 incluant les stocks invendus et exportés en mars 2011 de Goma et Maniema.

**Exportations officielles des substances minérales en 2010 et mars 2011 au Nord-Kivu**

Mois 2010	Cassitérite (en T)	Valeurs (\$)	Wolframite (en T)	Valeurs (\$)	Coltan (en T)	Valeurs (\$)	Pyrochlore (en T)	Valeur (\$)
Janvier	395,550	3 837 451,340	-	-	-	-		
Février	702,55	6 599 467,57	-	-	-	-		
Mars	847,1	7 701 151,75	21,32	155 271,55	-	-		
Avril	698,5	7 073 237,15	10,1	73 529,55	39	627 189,28		
Mai	882,77	8 890 931,95	-	-	41,40	621 046,50	44,50	444 570
Juin	1 042,89	9 879 693,950	7	49 842,84	18,55	278 250		
Juillet	856,030	8 377 353,010	-	-	-	-		
Août	896,50	10 094 372	-	-	-	-		
Septembre	367,8	4 238 408	-	-	-	-		
Mars 2011	1 148	19 260 514	12,1	2 183	54	618 753		
Total (Goma)	7 837,69	85 952 580,72	50,52	288 826,94	152,95	2 145 238,78	44,50	444 570
Mars 2011 (Maniema)	87	1 444 835			1,4	16 554,20		
Total Général	7 924,69	87 397 415,72			154,35	2 161 793		

*Source : Division des Mines du Nord-Kivu*

En comparant les exportations de juin 2010 à celles de mars 2011, il ressort que le prix de la cassitérite est passé du simple au double. La décision de suspendre les activités minières à l'Est de la RD Congo aurait clairement contribué à la montée du prix de la cassitérite sur le marché international<sup>1</sup>. Par contre pour le coltan, en comparant les exportations d'avril 2010 à celles de mars 2011, le prix du coltan a sensiblement chuté sur le marché international. Quant au wolframite, à moins qu'il y ait eu une erreur dans la cotation par le CEEC Kinshasa, sa valeur à l'exportation en mars 2011 est quasiment insignifiante.

En vendant au double les stocks d'avant la suspension des activités minières, les opérateurs miniers s'en sortent mieux même si la plupart d'entre eux ont fermé boutique après le 1<sup>er</sup> avril 2011. Par contre, le manque à gagner pour les recettes officielles durant la période de suspension des activités minières est important au regard des chiffres recueillis auprès du ministère des finances de la province du Nord-Kivu, de l'OCC<sup>2</sup> et de l'OGEFREM<sup>3</sup>. Ce dernier calcule sa quote part des recettes des produits miniers à partir de 8% qui lui reviennent sur le 1% de la valeur à l'exportation que se partagent les services relevant du Ministère des Mines (19%), l'OCC (23%), le CEEC<sup>4</sup> (28%), la DGDA<sup>5</sup> (14%), l'OGEFREM (8%), et le Trésor public (8% via la DGRAD<sup>6</sup>)<sup>7</sup>. Ainsi, sur base des statistiques d'une de ces agences de l'Etat bénéficiaire de la taxe rémunératoire de 1% de la valeur à l'exportation, il est possible d'avoir une estimation<sup>8</sup> du pourcentage qui revient aux autres agences comme nous le montre le tableau ci-dessous.

---

<sup>1</sup> *La montée des prix de la cassitérite semble avoir plusieurs raisons: la lutte contre l'exploitation illégale (pas seulement au Congo, mais surtout en Indonésie), la demande chinoise soutenue et aussi le remplacement du plomb par l'étain dans des applications industrielles pour des raisons environnementales.*

<sup>2</sup> OCC : Office Congolais du contrôle.

<sup>3</sup> OGEFREM : Office de gestion du Fret Multimodal.

<sup>4</sup> CEEC : Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification des substances précieuses et semi-précieuses.

<sup>5</sup> DGDA : Direction Générale des Douanes et Accises.

<sup>6</sup> DGRAD : Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations.

<sup>7</sup> Arrêté interministeriel n° 0533/CAB.MIN/MINES/01/2008 et n°275/CAB/MIN/FINANCES/2008 du 02 décembre 2008.

<sup>8</sup> Il s'agit bien d'une estimation du pourcentage de DGDA, CEEC, Ministère des Mines et DGRAD pour lesquels nous n'avons pas pu avoir les recettes officielles. Nous calculons leur quote part de 1% de la valeur à l'exportation sur base de statistiques fournies par OGEFREM. Il est important de noter que les recettes fournies par l'OCC sont revues à la hausse par rapport à leur quote part de 23% du 1% de la valeur à l'exportation. Il y aurait eu apparemment d'autres recettes OCC en dehors du 1% de la valeur à l'exportation. Ces estimations, couplées avec les recettes officielles à notre possession, permettent d'avoir une idée claire du manque à gagner si le secteur minier arrête ses activités dans l'ancien Kivu.

### Recettes officielles de la Province du Nord-Kivu des produits miniers en 2010 et mars 2011 en \$ US

Mois 2010	Ministère Provincial Finances <sup>9</sup>	OCC	OGEFREM	DGDA	CEEC	Ministère des Mines	DGRAD	Totaux
Janvier	91 635	10 294	2 982. 073	5 218. 628	10 437. 256	7 082. 423	2 982. 073	130 631.453
Février	134 214	26 005	4 653. 973	8 144. 453	16 288. 906	11 053. 186	4 653. 973	205 013.491
Mars	171 239	26 951	6 207. 757	10 863. 575	21 727. 150	14 743. 423	6 207. 757	257 939.662
Avril	172 244	37 977	5 735. 775	10 037. 606	20 075. 213	13 622. 466	5 735. 775	265 427.835
Mai	168 385	26 445	7 070. 521	12 373. 587	24 746. 824	16 792. 487	7 070. 521	262 883.94
Juin	179 100	30 400	6 883. 717	12 046. 505	24 093. 010	16 348. 828	6 883. 717	275 755.777
Juillet	163 001	27 025	6 267. 897	10 968. 820	21 937. 640	14 886. 255	6 267. 897	250 354.509
Août	176 148	35 276	8 337. 132	14 589. 981	29 179. 962	19 800. 689	8 337. 132	291 668.896
Septembre	99 171	15 186	2 583. 802	4 521. 654	9 043. 307	6 136. 530	2 583. 802	139 226.095
Octobre	-	8 226.6	-	-	-	-	-	8 226.6
Mars 2011	255 677	47 945	12 600. 150	22 050. 263	44 100. 525	29 925. 356	12 600. 150	424 898.444
Total	1 610 814	291 730.6	63 322. 797	110 815. 072	221 629. 793	150 391. 643	63 322. 797	2 512 026.702

*Sources : Ministère des Finances, Economie, Commerce et Portefeuille de la Province du Nord-Kivu, OCC, et OGEFREM.*

<sup>9</sup> La comptabilité du Ministère des Finances de la province du Nord-Kivu est tenue en francs congolais. Le taux de banque utilisé au 15 avril 2011 est 1\$ = 920 FC. Ces recettes proviennent de : la taxe sur la vente des matières précieuses de production artisanale, quote part taxe rémunératoire SAESSCAM, carte d'exploitation artisanale des substances précieuses et semi-précieuses, taxes rémunératoire de la valeur expertisées des substances précieuses, autorisation d'exportation des produits miniers autre que l'or et le diamant, autorisation d'achat des substances minérales autres que l'or et le diamant, redevance minière sur la production industrielle, autorisation de transfert des minerais vers d'autres provinces et amendes transactionnelles.

Le manque à gagner pour une province comme le Nord-Kivu est énorme si l'on considère que les recettes officielles analysées représentent autour de 30% de ses recettes mensuelles alors que les recettes d'autres services tel que Transcom<sup>10</sup> qui percevait 800\$ US sur chaque rotation effectuée par les avions transportant les minerais ne sont pas incluses. Il en va de même pour d'autres taxes liées au commerce formel ou informel qui s'était tissé autour des activités minières. La trésorerie de la province accuse de sérieux coups. Les députés provinciaux disent déjà avoir des mois impayés, et le maire de la ville de Goma impute les six mois impayés de ses agents à la suspension des activités minières. Cette situation va inexorablement s'exacerber avec les effets négatifs de la législation américaine Dodd-Franck que certains consommateurs finaux des minerais ont déjà commencé à mettre en application.

## **2. Un boycott de fait imposé par la loi américaine Dodd-Franck.**

La levée de la suspension des activités minières du 10 mars 2011 dans l'ancien Kivu n'aura été que d'une courte durée. La loi américaine Dodd-Franck du 21 juillet 2010, en son paragraphe 1502, exige aux entreprises américaines de déclarer au « Securities Exchange Commission (SEC) » les achats des produits miniers en provenance des zones des conflits, notamment le pays d'origine et les efforts de devoir de diligence déployés à cet effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011. Les fonderies malaisiennes, et les consommateurs finaux américains tel que Apple, ont déjà déclaré ne plus acheter les minerais de l'Est de la RD Congo si ces conditions ne sont pas remplies. Le retrait des poids lourds de l'industrie électronique et électroménagère est un coup fatal pour les minerais produits dans les Grands Lacs africains et réduit sérieusement leurs marges d'accès au marché international. Et ce, malgré les différentes initiatives qui aimeraient contribuer à la transparence et à la traçabilité des minerais de l'Est de la RD Congo, notamment : l'étiquetage iTSCi<sup>11</sup> initié par ITRI<sup>12</sup>, la certification des minerais dits des conflits

---

<sup>10</sup> Division provinciale des Transports et Communications.

<sup>11</sup> iTSCi : ITRI Tin Supply Chain Initiative

<sup>12</sup> ITRI : International Tin Research Institute

(cassitérite, coltan, wolframine et l'or) par l'allemand BGR<sup>13</sup>, la certification régionale pour ces quatre produits miniers par la CIRGL<sup>14</sup>, le devoir de diligence pour la chaîne d'approvisionnement responsable des minerais que l'OCDE<sup>15</sup> est en train de mettre en place, et les centres de négoce de la MONUSCO<sup>16</sup> prévus à Isanga, Itebero, Rubaya au Nord-Kivu et Numbi, Mugogo au Sud-Kivu.

Ce boycott de fait imposé aux minerais en provenance des pays des Grands Lacs africains dans un contexte d'une crise financière internationale asphyxie dorés et déjà les économies locales et assène un coup de grâce aux économies de survie des populations liées à ce secteur minier. La marge de manœuvre est amoindrie pour les opérateurs miniers du Kivu et la tentation de se tourner vers le marché du sud-est asiatique est grande. Parmi les 31 comptoirs des minerais opérant au Nord-Kivu en 2010 identifiés par la SAESSCAM<sup>17</sup>, trois seulement appartiennent aux Chinois (Donson International, T.T.T Mining, et Huaying), et un comptoir appartient à une compagnie indienne (Afromet). Cependant, parmi les 21 expatriés oeuvrant dans les achats des produits miniers au Nord-Kivu en 2010, il y a 10 Chinois, 4 Indiens, 3 Libanais, 3 Russes et 1 Français. On pourrait supposer que si les Chinois et les Indiens, se sentant moins concernés par la loi américaine Dodd-Frank, continuent à acheter les minerais produits dans l'ancien Kivu comme naguère avant la suspension de septembre 2010, la grande majorité des comptoirs appartenant aux Congolais vont se tourner automatiquement vers le marché chinois ou indien, surtout si ces derniers paient mieux.

### **3. Interprétation de la nouvelle mesure de réglementation minière.**

La prohibition du transfert des produits miniers entre provinces a été suivie à la lettre dès la levée de la suspension. Le gouverneur du

---

<sup>13</sup> BGR : Institut fédéral allemand des géosciences et de ressources naturelles

<sup>14</sup> CIRGL : Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs

<sup>15</sup> OCDE : Organisation de Développement et de Coopération Economique

<sup>16</sup> MONUSCO : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo

<sup>17</sup> SAESSCAM : Service d'Assistance et d'Encadrement des Exploitants Artisanaux

Maniema a précipitamment bloqué les produits miniers des comptoirs de Goma au Nord-Kivu dont des stocks importants se trouvaient à Kindu avant la mesure de suspension. Les stocks des minerais entreposés à Njingala et Mubi dans le territoire de Walikale au Nord-Kivu, ne pouvant pas être acheminés par avion selon la nouvelle réglementation, ont emprunté la route de Kisangani pour pouvoir rejoindre Goma. Le gouverneur de la province Orientale les a aussi bloqués dans sa province. Il a fallu que le Ministère des Mines à Kinshasa accorde un moratoire de six jours entre le 18 et 23 mars 2011 inclus pour permettre aux opérateurs miniers d'évacuer leurs produits par tous les moyens l'aviation incluse.<sup>18</sup> Cette confusion dans l'application de la nouvelle réglementation est révélatrice de l'inadéquation entre les discours officiels d'assainissement du secteur minier et la réalité du terrain. Aussi, les différentes initiatives d'étiquetage (ITSCi), de certification (BGR et CIRGL), et de points de ventes autorisées (centres de négoce) doivent affronter pas mal de défis.

#### **4. La sécurisation des sites miniers et les pistes des transporteurs : un défi majeur.**

Le site minier de Bisie en territoire de Walikale au Nord-Kivu représente à lui seul 70 à 80 % de la cassitérite exportée à partir de Goma. Cependant pour accéder à ce site, il faut une marche de 8 heures à pied ; ce trajet est couvert par les transporteurs portant chacun 50 kgs sur la tête chaque jour. L'isolement et les difficultés d'accès d'un site si important nécessite absolument des mesures de sécurisation que seules l'armée ou la police peuvent offrir. Il en est de même pour tous les sites miniers. Depuis les deux rébellions dès 1996, le territoire de Walikale est devenu un sanctuaire des groupes armés incontrôlés composés aussi bien des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) que des groupuscules locaux Mayi Mayi qui souvent travaillent en collaboration avec ces dernières. Dans ces conditions, les forces armées nationales (FARDC) déployées à Walikale étaient supposées non seulement traquer et

---

<sup>18</sup> Ministère des Mines, lettre no CAB.MIN/MINES/01/0255/2011, Kinshasa, le 17 mars 2011.

mettre hors d'état de nuire ces forces irrégulières incontrôlées, mais aussi sécuriser les personnes et leurs biens. Malheureusement, plutôt que faire partie d'une solution, elle sont devenues partie intégrante du problème en s'impliquant dans l'exploitation artisanale des minerais, dans la collecte illégale des taxes sur les barrières érigées par elles-mêmes, au nom de la sécurisation des pistes des transporteurs, et dans la commercialisation des minerais. Les brigades qui se sont succédé à Walikale pour combattre les FDLR et leurs alliés se sont toutes retrouvées dans le trafic des minerais ou en alliance avec les commerçants qui sollicitent leur protection moyennant de l'argent ou des parts dans leurs affaires. Certains hauts gradés de l'armée ont même des puits privés d'exploitation artisanale. Ils sont représentés sur les sites miniers par des officiers qui ne prennent les ordres de personne et communiquent directement avec leur patron par téléphone mobile. L'existence d'une telle mafia armée dans le secteur minier a contribué à la qualification de minerais en provenance de l'Est du Congo de « minerais de sang ». L'une des conditions sine qua non du devoir de diligence est la démilitarisation des sites miniers. La question qui se pose est celle de savoir comment ces militaires rompus à l'argent facile des minerais extraits dans leurs zones de surveillance vont lâcher ce secteur juteux d'autant plus que même s'ils sont mutés ailleurs, il restent dans les affaires par personne interposée<sup>19</sup>? Quelles mesures de contraintes seront-elles imposées aux irréductibles qui ont continué l'exploitation artisanale durant les six derniers mois quand bien même les activités minières étaient suspendues par décret présidentiel? Dimanche Katengura, un concessionnaire d'un titre minier à Omate (Walikale, Nord-Kivu) ne cache pas son pessimisme de voir sortir les militaires des zones minières: « Il est difficile de les sortir des mines. Ils travaillent souvent en collaboration avec des entreprises fictives. Et ceux qui tirent les ficelles sont aussi loin que Kinshasa ». Dans une affaire civile opposant trois titres miniers qui se chevauchent sur la même ceinture aurifère d'Omate entre SOCAGRIMINE<sup>20</sup>, GEMINACO<sup>21</sup> et

---

<sup>19</sup> Selon nos enquêtes sur terrain à Bisie, la mutation du colonel Samy Matumo à Uvira au Sud-Kivu ne lui a pas empêché de conserver son puit d'exploitation artisanale.

<sup>20</sup> SOCAGRIMINE : Société Congolaise pour l'Agriculture et les Mines

<sup>21</sup> GEMINACO : Générale des Mines, de l'Agriculture et du Commerce

MPC<sup>22</sup>, c'est l'auditorat militaire de Goma qui a désormais gelé toutes les activités jusqu'à nouvel ordre. Cette ingérence de l'armée nationale dans l'exploitation artisanale des minerais en violation d'un décret présidentiel ainsi que son ingérence dans les conflits civils en rapport avec la superposition de plusieurs titres miniers sur une même zone minière amènent beaucoup d'observateurs à se demander s'il y a vraiment une chaîne claire de commandement militaire en dehors de la liaison téléphonique.

La démilitarisation des zones minières constitue un défi majeur. La proposition de déployer 450 policiers qui viennent de terminer la formation à Kapalata en province Orientale pour sécuriser les sites miniers est un pas dans la bonne direction. Mais il faudra s'assurer que ces derniers sont bien payés. Sinon, le risque de déshabiller Saint Pierre pour habiller Saint Paul est clairement évident !

### **5. Financement des opérations d'étiquetage**

L'étiquetage des minerais à l'origine, initié par iTSCi, était financé par un prélèvement de 50 \$ américains sur chaque tonne de cassitérite exportée à partir de la RD Congo. Les opérateurs miniers en discussion avec ITRI avaient tous accepté que ce dernier se constitue un fonds à partir de ce prélèvement en vue de financer les travaux d'étiquetage sur les sites miniers. Le processus avait déjà commencé sur le site minier de Numbi au Sud-Kivu. Avec la suspension des activités minières durant les six derniers mois, couplée avec l'impossibilité pour les comptoirs d'exporter les stocks des produits miniers enfûtés avant la décision présidentielle, le financement des travaux d'étiquetage nécessite de l'argent frais et les difficultés de mobilisation d'un tel fonds rendraient impossible le démarrage de cette activité de base de la chaîne d'approvisionnement. D'autres obstacles d'ordre structurel handicapent les opérateurs miniers locaux.

---

<sup>22</sup> MPC : Mining Processing Congo

## **6. Une infrastructure routière inexistante ou impraticable.**

Il n'y a aucune route carrossable ni une piste en terre battue reliant le site minier de Bisie qui produit le gros de la cassitérite du Nord-Kivu au point de ramassage à Njingala sur la grande route Walikale – Lubutu. Les différentes initiatives en cours pour plus de transparence et de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement des minerais auront certes des difficultés à travailler dans un tel site isolé et enclavé. Dans la dernière déclaration du 27 janvier 2011, l'ambassadeur américain à Kinshasa, Mr. Entwistle a annoncé l'octroi de plus de 11 millions de dollars d'un fonds nouveau pour, entre autres, soutenir l'infrastructure routière entre les centres de négoce reconnus et autorisés et les mines d'origine isolées telle celle de Bisie. Ceci constitue une bonne nouvelle pour l'accessibilité de tels sites et l'amélioration des conditions sécuritaires. Cependant pour qu'une telle initiative galvanise le momentum, il faudra que le marché national et international des minerais en provenance du Congo qui est menacé par un boycott de fait soit viable. En effet, la loi américaine Dodd-Frank du 21 juillet 2010 oblige en son paragraphe 1502 les compagnies américaines à publier au Securities Exchange Commission (SEC) les produits miniers en provenance des Grands Lacs africains réputés zones des conflits. D'aucuns s'attendent à ce que les compagnies américaines et leurs fonderies fournisseurs ne décident de ne pas prendre le risque d'acheter les produits des Grands Lacs africains et se tournent vers d'autres marchés moins conflictuels telle que l'Australie même si le coût de production est plus cher. Dans ces conditions, comment l'argent des contribuables américains pourrait-il être dépensé dans la construction des pistes carrossables dans le fin fond de la RD Congo, par exemple entre Bisie et Njingala, au moment où leurs entreprises n'achètent plus les produits de la région ?

La décision du gouvernement congolais de privilégier le transport des produits miniers par les routes et les voies ferrées selon la nouvelle réglementation minière et d'interdire les avions qui assuraient le transport entre les centres de vente ruraux enclavés et les centres urbains est tout simplement irréaliste. Pour une province comme le Nord-Kivu qui tire les deux tiers de ses recettes officielles de

l'exportation des minerais, les 160 km qui relient les sites miniers de Walikale et la ville de Goma sont impraticables. La seule possibilité pour les opérateurs miniers serait celle d'emprunter le grand détour de Walikale via Kisangani - Mambasa, et d'exporter soit à partir de Beni ou de Goma. Un tel détour leur prendra beaucoup plus de temps (et dans les affaires le temps c'est de l'argent), augmentera le coût de transport et exposera leurs produits aux attaques récurrentes des forces armées incontrôlées irrégulières ou régulières que le même gouvernement qui leur impose un tel itinéraire est incapable de gérer. D'aucuns se demandent quelles sont les motivations derrière une décision visiblement irresponsable. On pourrait s'imaginer qu'une telle décision cherche à décourager les « avions sans frontières » comme naguère un avion immatriculé aux USA qui s'est posé à l'aéroport de Goma le 3 février 2011 pour acheter 435 kg de lingots d'or d'une valeur de 6.8 millions de dollars américains ou d'autres avions de ce genre supposés en provenance des pays voisins. Un appareil volant est de toute façon obligé de se poser pour charger les produits et toute suspicion devrait attirer l'attention des services d'ordre compétents. Le déficit ou l'incompétence de services d'ordre pour réguler les flux des importations ou d'exportations, est apparemment compensé par les mesures autoritaires qui entravent les choix individuels et pénalisent l'entreprenariat privé.

### **7. Traiter les produits miniers pour une meilleure plus-value avant l'exportation.**

Le ministre des mines vient d'accorder un moratoire de six mois à tous les comptoirs agréés de la filière stannifère et ses dérivés pour installer les unités de traitement des produits miniers avant leur exportation.<sup>23</sup> Cet effort de pousser les opérateurs miniers de passer de l'exploitation artisanale à l'exploitation industrielle pourrait effectivement ajouter une plus-value aux produits miniers en provenance de l'Est de la RD Congo sur le marché international. Aussi, une multiplication de petites et moyennes entreprises (PME)

---

<sup>23</sup> Ministère des Mines, lettre no CAB.MIN/MINES/01/0241/2011, Kinshasa, le 14 mars 2011.

locales contribuerait à la création de l'emploi. Un tel souhait est légitime. Cependant, dans un contexte de déficit chronique d'énergie, d'aucuns se demandent comment des telles unités de traitement seront opérationnelles. Le recours aux groupes électrogènes semble la seule voie possible alors que le prix d'un litre de gasoil, actuellement fixé à \$ 1.7 US, ne cesse de grimper. Il faudra évaluer un tel coût et voir si les opérateurs miniers locaux sont capables de se payer l'équipement nécessaire et rester compétitifs sur le marché international.

La volonté du gouvernement congolais de passer de l'exploitation artisanale à l'exploitation industrielle ignore sciemment qu'un tel souhait est impossible pour plusieurs zones minières comme Walikale non seulement isolées et enclavées du fait d'absence d'infrastructures routières mais aussi vivant dans l'obscurité depuis la nuit des temps. Avant de doter ces régions minières de ces infrastructures de base qui manquent cruellement, comment est-ce possible d'imaginer que dans les six mois de moratoire accordés, c'est-à-dire d'ici le mois de septembre 2011, les opérateurs miniers vont s'industrialiser comme par un effet de baguette magique dans un contexte de déficit énergétique ? Une machine sans courant électrique ne tourne pas tout simplement, tout comme un chargement d'un camion des minerais sans une route est condamné au stationnement.

Ces difficultés réelles de passer de l'exploitation artisanale à l'industrie alimentent aussi une confusion entre le statut de concessionnaire ayant un titre minier et celui des creuseurs quand leurs méthodes de travail sont identiques. En effet, à défaut des infrastructures de base (routes et énergie), l'exploitation des compagnies, même ayant un titre minier, reste artisanale. Et l'exhibition d'un titre minier valide et signé par l'autorité compétente ne semble pas impressionner les creuseurs surtout quand le titre couvre une étendue querellée, comme c'est souvent le cas.

## **8. Association des creuseurs en coopératives**

Selon la nouvelle réglementation minière, l'accès aux sites miniers par les creuseurs sera conditionné par leur association en coopératives qui travailleraient directement avec les centres de négoce. Le pragmatisme d'une telle idée est compréhensible. Mais la réalité du quotidien d'un creuseur est une autre chose. Bon nombre de creuseurs entrent dans un puits le matin et en sortent le soir avec une quantité quelconque des minerais qu'ils vendent aux négociants qui les attendent avec de l'argent liquide. Ces revenus journaliers, ne dépassant pas 10 \$ US pour la plupart d'entre eux, sont dépensés sur place pour se nourrir et s'acheter des produits finis disponibles sur le site minier. Après une nuit d'ambiance et bien arrosée par la bière et les prostituées professionnelles, le creuseur retourne le lendemain dans le puits. Certes il y a une nécessité d'introduire la notion d'épargne dans les milieux des creuseurs pour leur apprendre à mettre de côté un peu de ce qu'ils gagnent chaque jour. Mais c'est un apprentissage qui demande de temps. Ensuite, il faudra voir dans quelle mesure ils peuvent se constituer en coopératives en lien direct avec les acheteurs. En attendant qu'un tel processus se mette en place, seuls les négociants pourront se constituer en coopératives et assurer la liaison entre les creuseurs et les centres de négoce. Forcer les creuseurs à se constituer en coopératives pour pouvoir accéder aux sites miniers serait une négation pure et simple de leurs droits de pourvoir aux besoins de leurs familles comme ils l'entendent.

## **9. Une économie de survie toujours en panne.**

Un observateur qui a visité les zones de Walikale pendant la période de la suspension des activités minières ainsi que tout le commerce lié à ce secteur a cité La Fontaine pour décrire ce qu'il a vu en ces termes : « Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés ». La mise au chômage des milliers des creuseurs, l'incapacité des parents de payer les frais scolaires de leurs enfants, la baisse des revenus des agriculteurs qui approvisionnent les sites miniers, l'absence des produits de base comme le sucre et le sel dans les zones rurales, sont autant de maux imputés à l'arrêt des activités minières dans l'ancien Kivu. Les coopératives de crédit qui ont emprunté les épargnes des

milliers de ménages aux négociants se sont retrouvées en situation d'insolvabilité. Beaucoup de négociants ont perdu leurs maisons hypothéquées, les épargnes des ménages ont été enfouies dans les titres de propriété ou dans les stocks des minerais invendus ; bref des millions de personnes ont été plongées dans une misère noire.

La levée de la suspension du 10 mars n'a pas automatiquement amélioré la vie de ces populations. En interdisant les vols d'avions entre les centres urbains et les milieux ruraux où les mines se creusent, les produits de première nécessité n'atteignent toujours pas les populations. Les milliers de creuseurs qui sont retournés dans les sites miniers à Walikale et ailleurs sont au chômage aussi longtemps que l'argent des stocks d'avant la suspension n'est pas disponible. Et quand bien même il serait disponible, il faudrait pouvoir compter avec l'application de la loi américaine Dodd-Franck.

Dans une réunion de la table de concertation minière du 16 mars 2011 réunissant les opérateurs miniers du Nord et Sud-Kivu, le ministère des mines, la SAESSCAM, les coopératives minières, les comptoirs, les négociants, les creuseurs, les chefs coutumiers, la société civile et les chercheurs indépendants, il est apparu clairement que les compagnies occidentales et surtout américaines ne prendront pas le risque d'acheter les minerais de l'Est de la RD Congo et qu'un moratoire de 6 à 12 mois demandé avant l'application de la législation américaine Dodd-Franck ne sera pas accordé malgré les différentes voix élevées pour dénoncer les conséquences néfastes que cette dernière va provoquer. Il a été recommandé de ne pas jeter le bébé avec l'eau de bain comme la législation américaine vient de le faire et plutôt de multiplier les efforts pour soutenir les initiatives en cours pour plus de transparence et de traçabilité des minerais de l'Est de la RD Congo. Il s'agit notamment de :

- Récolter et harmoniser les données statistiques entre les services de l'Etat et les comptoirs
- Soutenir les efforts de la SAESSCAM d'identification et de régularisation des acteurs miniers : exportateurs, comptoirs, négociants, creuseurs, sites miniers démilitarisés etc...

- Centraliser l'information en version anglaise et assurer la dissémination
- Encourager les opérateurs miniers à faire les paiements à la banque
- Renforcer le lobbying auprès du commandement suprême des armées pour la démilitarisation des sites miniers
- Délimiter les zones d'exploitation artisanale de celles à vocation industrielle.
- Demander qu'après six mois un audit externe indépendant vienne évaluer les efforts du devoir de diligence mis en places par les différentes initiatives.

Un tel processus soutenu sera un gage de la bonne volonté des acteurs locaux d'œuvrer pour une transparence responsable de la chaîne d'approvisionnement des minerais de l'Est de la RD Congo. Le chemin est long et plein d'obstacles mais les efforts des uns et des autres aideront à trouver une meilleure gestion des risques. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique de la part des autorités congolaises dès lors qu'elles auront compris la portée de la législation américaine sur l'économie locale et nationale.

## **TIMIDE REPRISE DES ACTIVITES MINIERES DANS LE TERRITOIRE DE WALIKALE.**

*Par Primo Pascal Rudahigwa  
Journaliste et Chercheur*

### **La reprise en fanfare**

Un mois après la reprise de l'exploitation minière dans l'ex Kivu, l'équipe de l'information de Pole Institute s'est rendue à Walikale pour constater l'évolution des activités depuis le 10 mars 2011, date à laquelle le ministre national des mines avait autorisé la reprise du trafic des minerais après six mois de suspension par le Chef de l'Etat.

Selon le Chef de l'Administration minière de Walikale, une semaine avant la reprise des activités, un grand mouvement des populations s'est observé de Kisangani, Lubutu, Goma et Bukavu vers Walikale. Il s'agissait des commerçants ambulants, des creuseurs artisanaux et des prostituées qui étaient contraints au chômage du fait de la suspension des activités minières en septembre 2010. Tous les centres commerciaux de Walikale, Mubi et Njingala étaient de nouveau envahis par ces Congolais en quête d'activités lucratives.

Le 10 mars 2011, c'est l'Administrateur du Territoire de Walikale qui a lancé officiellement la reprise des activités minières. Les cérémonies ont eu lieu à Mubi et à Njingala où la population attendait massivement le coup de sifflet pour se ruer dans les carrés miniers qui regorgent de la cassitérite et de l'or. Le message a été reçu par des acclamations comme pour dire que c'était enfin la fin de misère. Le Gouverneur du Nord-Kivu, accompagné du comité provincial de sécurité et des experts des mines, s'est rendu à son tour à Walikale du 12 au 15 mars 2011 pour transmettre à la population locale les dispositions prises à Kinshasa pour une exploitation saine des minerais. Il s'agit notamment du retrait de militaires des mines, du déploiement de la police des mines, de la levée de toutes les barrières érigées par les militaires et d'autres groupes armés, de l'identification des creuseurs, de la certification des minerais ainsi que de l'implication des opérateurs du secteur minier dans le développement socio-économique des habitants de Walikale.

### **Les conflits demeurent**

S'agissant justement de cet apport au développement de Walikale, les chefs coutumiers des groupements de Wassa, Utunda et Banabangi dans le secteur des Wanianga ont rédigé un memorandum adressé au gouverneur de province lors de son séjour à Walikale pour s'opposer aux sociétés SOCAGRIMINES<sup>24</sup> et GEMINACO<sup>25</sup> qui se disputent l'exploitation de l'or à Umate. Les signataires du mémo reprochent aux deux sociétés de n'avoir pas contribué au progrès de leur milieu.

Les deux sociétés appartenant à deux frères de la famille Katengura ont été sommées de suspendre leurs activités par l'Administrateur de territoire sans avis techniques de l'administration minière. Dans la lettre de suspension, les deux frères ont été invités à se réconcilier avant la reprise des activités dans le site d'Umate. Etant donné qu'un acte de réconciliation était déjà signé entre Dimanche Katengura de la SOCAGRIMINES et Claude Bujiriri Katengura de la GEMINACO, les agents de la SOCAGRIMINES en place à Umate n'ont pas obtempéré à la lettre de suspension parce que, selon la convention entre les deux frères, toutes les deux sociétés seront désormais fusionnées pour éviter les polémiques.

### **L'épée de Damoclès de la loi Obama : les activités peinent à reprendre**

Curieusement la reprise des activités minières a coïncidé avec la mise en application de la loi américaine sur la commercialisation des minerais en provenance de l'Est de la RDC qui devait entrer en vigueur à partir 1<sup>er</sup> avril 2011. Au cours d'un dialogue social organisé à Goma le 10 mars 2011 par le Gouvernement provincial au sujet de la reprise des activités minières au Nord-Kivu, le président provincial des opérateurs économiques du secteur minier, John KANYONI, présageait déjà le malheur en rapport avec les dispositions de la loi américaine : « ... nous nous retrouverons dans un embargo de fait parce que nous avons à partir du 10 mars, vingt jours seulement pour écouler nos stocks bloqués durant six mois par la mesure du chef de

---

<sup>24</sup> Société congolaise d'agriculture et des mines

<sup>25</sup> Générale des mines et de l'agriculture au Congo

l'Etat et à partir du mois d'avril 2011 aucun opérateur économique ne sera autorisé à exporter sa marchandise... »

Le constat sur terrain est que après cet engouement de retour vers Walikale, les trafiquants et tous ceux-là qui sont impliqués dans la transaction des minerais ont été déçus de constater qu'à peine la mesure levée les comptoirs d'achat des minerais ont refermé les portes à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011.

En territoire de Walikale, particulièrement dans le centre commercial de Mubi, 2 à 3 commerçants seulement achètent la cassitérite nous a indiqué le chef de l'Administration minière locale. Pourtant, avant la suspension des activités ils étaient estimés à des milliers de commerçants actifs dans ce secteur.

Le prix de la cassitérite a aussi sensiblement baissé, ce sont les quelques acheteurs qui imposent le prix : 3 dollars US par kilo alors qu'il y a plus ou moins huit mois le même kilogramme revenait à 7 dollars US au même endroit.

Les ouvriers ou creuseurs déjà identifiés dans le site minier de Bisie sont au nombre de 812 ; tandis qu'en janvier 2010 ils étaient estimés à 2000.

Quant à la production de Bisie, elle est évaluée actuellement à plus ou moins 500 kg par jour depuis la reprise des activités loin des 10 tonnes journalièrement extraites avant la fermeture.

Par contre l'or continue à être exploité frauduleusement et l'administration minière se dit incapable de juguler cette fraude pour le moment. Selon la même source, la quasi-totalité des commerçants opérationnels à Walikale-centre et à Mubi se livraient clandestinement au trafic de l'or.

Le Bureau minier de Walikale a déjà identifié 147 creuseurs artisanaux à Umate qui est un site significatif de l'exploitation de l'or.

La production officiellement déclarée est de 5 à 7 grammes d'or par jour dans ce site pourtant, avant la fermeture des activités minières, elle était estimée à plus ou moins 150 grammes.

### **Aller voir ailleurs...**

Cette chute vertigineuse de la production des minerais de Walikale est justifiée par l'absence d'acheteurs qui obtempèrent à la loi américaine. Tous les commerçants, les creuseurs et les prostituées qui attendaient déguster le miel de Walikale ont pris la destination de Manono dans la province du Katanga, où l'on produit également une grande quantité de cassitérite exportée à partir de Lubumbashi vers l'Afrique du Sud par les grandes sociétés. Le trafic des avions petits porteurs vers Walikale est devenu occasionnel parce qu'il n'y a pas de tonnes de minerais à acheminer vers Goma et les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles à cause de la crise financière.

Un acteur de la société civile de Walikale qui requiert l'anonymat indique que les conséquences de cette loi américaine qui pèsent pour l'instant sur la population est le fruit d'une mauvaise gouvernance et le président Joseph Kabila doit en payer le prix si son gouvernement ne parvient pas à trouver une solution définitive à cette crise économique qui frappe des milliers de Congolais.

### **Quelques avancées significatives dans le circuit minier de Walikale**

Malgré cette déception de la population, l'Administration minière fournit quelques efforts pour rendre transparente la commercialisation des minerais.

Selon les témoignages recueillis sur terrain, depuis la levée de la mesure de suspension de l'exploitation des minerais, aucun militaire ne met plus ses pieds dans les mines qui sont actuellement gardées par la Police des mines. Toutes les barrières qui étaient érigées entre les sites miniers et les centres commerciaux ont disparu, l'armée a traqué les FDLR jusqu'à les éloigner des carrés miniers importants dont Bisie et Umate.

En plus de cela, tous les creuseurs artisanaux sont en train d'être identifiés.

Les exploitants artisanaux, les négociants et les comptoirs d'achat sont en train de se mettre en ordre pour se conformer aux nouvelles orientations édictées par le ministère des mines. Les exploitants artisanaux présents à Walikale détiendraient déjà leurs cartes de creuseur délivrées par la Division provinciale des mines, les quelques négociants se trouvant à Mubi auraient reçu des cartes des négociant délivrées par le Gouverneur de province.

Au niveau des sites miniers plus importants, les agents des mines et ceux du SAESCAM<sup>26</sup> seraient déjà en place pour le suivi quotidien de la production et pour délivrer les documents y relatifs et tous ces agents ont été formés avant d'être déployés sur terrain.

Deux centres de négoce sont en pleine construction à Walikale ; il s'agit des centres de négoce de Isanga vers Njingala près de la route qui va vers Kisangani et celui d'Itebero sur la route qui mène vers Bukavu où tous les minerais seront stockés pour leur certification. Tous ces efforts sont en cours pour ne plus criminaliser les minerais de Walikale en attendant que ITRI vienne s'implanter pour étiqueter les minerais.

Le processus est encore long et exige une implication sincère des autorités congolaises qui doivent rendre disponibles les moyens nécessaires pour faciliter la tâche de la police des mines, des agents de l'administration minière et ceux de SAESCAM.

Pour y arriver il faut des dirigeants consciencieux qui ont le souci du bien-être de la population et qui respectent leurs engagements envers leurs partenaires nationaux et étrangers.

*Primo-Pascal Rudahigwa*  
*Walikale*  
*Avril 2011*

---

<sup>26</sup> Service d'assistance et d'encadrement du small- scale mining

## **MINE DE RIEN**

*Par Véronique Isenmann,*

*Coopérante volontaire Eirene Suisse auprès de Pole Institute*

J'ai eu l'honneur de participer à une table de concertation sur les enjeux du secteur des minerais à l'est de la RD Congo organisée par Pole Institute le 16 mars 2011. La qualité des partages était très impressionnante. Le but de cette table ronde était de faire le bilan de la fermeture des mines durant 6 mois. J'en ai recueilli les idées phares suivantes.

1) Quand les mines ferment, plus personne ne mange à sa faim

Le secteur minier touche un grand nombre de personnes qui toutes subissent les conséquences de la fermeture des mines:

- Les creuseurs traditionnels, les négociants, les comptoirs, les fondeurs, les entreprises qui consomment les minerais, les consommateurs finaux.

- Mais aussi les mamans qui vendent le produit de leur culture aux abords des mines, les agriculteurs qui grâce aux avions de transport des minerais peuvent acheminer le produit de leur culture vers les centres urbains.... Les prix des fruits, des légumes ont doublé en 6 mois à Goma.

- Commerce, emploi, transport, aviation, banques, toute l'économie est fortement touchée.

2) Quand les mines ferment, les creuseurs artisanaux creusent leur tombe

Les creuseurs traditionnels ont abandonné la terre. Ils ne savent plus rien faire d'autre que creuser. Et même si vous leur dites que le minerai d'ici ne se vend plus, que plus personne ne va l'acheter, il va continuer de creuser. Seulement, il va le faire dans des conditions anarchiques, sans surveillance, sans cadre. Beaucoup tombent dans

des trous et en meurent. D'autres sont ensevelis vivants par des creuseurs rivaux.

3) Les gens du secteur minier ne sont pas tous des voyous

Ici on souhaite mettre en place un vrai processus de traçabilité. Mais le secteur n'est organisé que depuis 2006. Il faut apprendre à faire, mettre en place les procédures. Des embargos trop rapides vont démolir le travail de fourmi qui est en train de s'accomplir.

Oui nous sommes en train de nous parler avec des téléphones qui utilisent des produits tirés des « minerais de sang ». Mais écoutons les acteurs comme ceux que j'ai rencontrés à Pole Institute. Ils connaissent les possibilités, les enjeux. Ils y travaillent.

Toute décision dure de l'occident va profiter à d'autres mafias d'ailleurs et entraîner une crise économique grave et de longue durée pour cette région. Dont les premières victimes seront les femmes.

*Désir de la table de concertation:*

« Il faut au nord des Echos des voix sans voix, il faut que le monde apprenne que nous avons notre propre regard et que nous voulons que notre avis soit pris en compte. »

On pourrait imaginer une table de concertation élargie, la mise en place commune d'un label éco-équitable pour les minerais, un échange de personnes pour faire connaître les difficultés et les besoins... Mais de grâce, avec ou sans technologie entachée par les « minerais de sang », gardons nos soifs de nous connaître et de nous comprendre, et ouvrons grandes nos oreilles pour entendre ce que nous avons à nous dire....

## Annexe

Date : Mercredi, 16 mars 2011

Liste de participants à la table de concertation

N°	Nom	Organisation	Contact	
			Téléphone	e-mail
01	P. Didier de FAILLY s.j.	BEST	0818887789	<a href="mailto:didier.de.failly@bestkivu.net">didier.de.failly@bestkivu.net</a>
02	Olivier MUHIMA HANGI	SOMIKIVU	0997593550	<a href="mailto:olivier.muhima@gmail.com">olivier.muhima@gmail.com</a>
03	Ir. IDOLWA TCHOMBA Thomas	SAESSCAM / N-K	0814871745 0853423378	<a href="mailto:thomasidolwa@yahoo.fr">thomasidolwa@yahoo.fr</a>
04	Sénateur MWANGACHUCHU HIZI Edouard	Concession minier de Bibatama, MH International	0813128782	<a href="mailto:mwangachuchu@yahoo.fr">mwangachuchu@yahoo.fr</a>
05	Aloys Tegera	Pole Institute	0998605752	<a href="mailto:alloys.tegera@gmail.com">alloys.tegera@gmail.com</a>
06	Véronique ISENMANN	Pole Institute	0991278720	<a href="mailto:pole-institute@pandesel.org">pole-institute@pandesel.org</a>
07	Lt. Col. MUHIMA B. Thomas	8 <sup>e</sup> Région Militaire	0998811394	
08	Eric KAJEMBA	OGP (Observatoire Gouvernance et Paix)	0811716075 0994541218	<a href="mailto:obsp@yahoo.fr">obsp@yahoo.fr</a>
09	Onesphore SEMATUMBA	Pole Institute	0997252216	<a href="mailto:osematumba@gmail.com">osematumba@gmail.com</a>
10	Prosper Hamuli Birali	Pole Institute	0998674126	<a href="mailto:hprosper@gmail.com">hprosper@gmail.com</a>
11	Gervais MUHINDO BAIBIKA	ADECADEWA	0853127934 0998876584	<a href="mailto:obescongo@yahoo.fr">obescongo@yahoo.fr</a> <a href="mailto:baibika84@yahoo.fr">baibika84@yahoo.fr</a>
12	Colonel Diallo M. KOKOUMA	MONUSCO	0818907485	<a href="mailto:Diallo39@un.org">Diallo39@un.org</a>
13	Primo-Pascal RUDAHIGWA	Pole Institute	0997767663	<a href="mailto:prudakab@yahoo.fr">prudakab@yahoo.fr</a>
14	Patient SEMUSWA	OGEFREM	0997870088 0812333331	<a href="mailto:ogefremdre@yahoo.fr">ogefremdre@yahoo.fr</a>
15	MASTAKI KATENGURA Dimanche	SOCAGRIMINES	0810519682	<a href="mailto:emmanuelmst@yahoo.fr">emmanuelmst@yahoo.fr</a>
16	John N. KANYONI	FEC / PDG	0990104400	<a href="mailto:kanyoni@gmail.com">kanyoni@gmail.com</a>

N°	Nom	Organisation	Contact	
			Téléphone	e-mail
		COM. MINES		
17	Aimable MUNEZA	COOPERAMMA	0853271045	
18	SADOC KITSA	Négociant	0997725805	<a href="mailto:sadocki@yahoo.fr">sadocki@yahoo.fr</a>
19	BATENDE NDOOLE Guillaume	ADECADEWA	0812076513 0994419154	<a href="mailto:bndoole@yahoo.com">bndoole@yahoo.com</a>
20	Roger KIVUMBI MUHIMBIKI N.	Dircab Ministère Provincial des Mines	0998298949	<a href="mailto:musubaokivumbi@yahoo.fr">musubaokivumbi@yahoo.fr</a>
21	Rosalie ZAWADI	Radio Okapi	0997757301	<a href="mailto:zawadir@un.org">zawadir@un.org</a>
22	Godelieve UWIMANA	RTNC/Goma	0994159836	<a href="mailto:uwimanagodielieve@yahoo.fr">uwimanagodielieve@yahoo.fr</a>
23	Ruben LUKUMBUKA	V.O.A / Swahili- drc	0998298520	<a href="mailto:rlruben73@gmail.com">rlruben73@gmail.com</a>
24	Hortense TABAKU UTAMULIZA	Journaliste Digital Congo	0810518820	

## DEUXIEME PARTIE

### LUTTE POUR LE CONTROLE DU NIOBIUM DE LUESHE EN TERRITOIRE DE RUTSHURU : UNE SAGA SANGLANTE SE JOUE A L'EST DE LA RDC !

*Par Aloys Tegera*

Situé aux pieds des monts Mitumba et de la chaîne des volcans Virunga, Lueshe, une localité du Bwito en territoire de Rutshuru, est au cœur d'une bataille opposant Allemands, Russes et Autrichiens par Congolais interposés.

En mars 1982<sup>27</sup>, le gouvernement zaïrois de l'époque aurait signé une convention avec la compagnie allemande GFE (Gesellschaft für Elektrometallurgie), portant création de la Société Minière du Kivu (SOMIKIVU) avec des droits exclusifs sur la mine de Lueshe. Selon cette convention, le gouvernement zaïrois avait 20 % d'actions, la GFE 68,68 %, COFIMINES 3,08 %, SOBAKI 3,08%, Shieldalloy corporation 1,32%, SOMIKUBI Zaïre 0,05%, et SOMINKI 3,82%.

D'après le ministère des Mines à Kinshasa, la mine de niobium de Lueshe est une des plus importantes réserves de pyrochlore au monde, dont les réserves sont estimées à 33 millions de tonnes, et pouvant produire 808.700 tonnes de niobium par an.<sup>28</sup> L'exploitation du niobium à Lueshe s'est poursuivie jusqu'en juillet 1993, période à laquelle la guerre au Nord-Kivu entre les Banyarwanda et les Hunde, partie de Ntoto dans le territoire de Walikale, atteignit le Bwito en territoire de Rutshuru<sup>29</sup>. La SOMIKIVU fut contrainte d'arrêter ses

---

<sup>27</sup> L'ordonnance présidentielle no 82 – 020 du 09 mars 1982. Voir aussi TEGERA, A., *Les Banyarwanda du Nord-Kivu (RDC) au XX<sup>ème</sup> siècle. Une analyse historique et socio-politique d'un groupe transfrontalier*. Thèse de doctorat en histoire, Paris I Sorbonne, juin 2009, pp. 348 – 351.

<sup>28</sup> JOHNSON, D. et TEGERA, A., *Les Ressources minées : La faillite de la politique minière de la RDC*, Regards Croisés no 15, Pole Institute, Décembre 2005, p. 81

<sup>29</sup> Les affrontements entre Banyarwanda et Hunde interviennent dans la foulée de la démocratisation en Afrique après la chute du mur de Berlin et le discours de La

activités et la compagnie allemande majoritaire dans la mine, GFE, se retira de Lueshe<sup>30</sup>. La mine fut déclarée pillée et le gouvernement allemand dédommagea partiellement GFE pour ses pertes<sup>31</sup>. Le 16 juin 1997, le directeur général de SOMIKIVU, Karl-Heinz Albers, géologue à la GFE, quitte cette dernière (GFE) et renonce en même temps à son mandat d'administrateur délégué de la SOMIKIVU ; GFE spécifie qu'aucun successeur n'a été nommé « à ce jour vu les conditions particulières sur place ».<sup>32</sup> Et ici commence la confusion. Dès mars 1996, la GFE avait signifié au Ministre congolais des mines que Karl-Heinz Albers ne représentait plus la GFE en RDC et n'avait pas le droit de se présenter en son nom.<sup>33</sup> Le 27 mars 1998, le ministre Frédéric Kibassa – Maliba, invite l'administrateur délégué de SOMIKIVU à régulariser son cas en deux mois conformément à la loi minière qui interdit le gel du patrimoine minier pour avoir cessé ses activités de production.<sup>34</sup> En avril 1998, Karl-Heinz demande un rendez-vous au Ministre des mines pour s'entretenir avec lui de la reprise des activités de SOMIKIVU.<sup>35</sup> Selon le ton de sa lettre où il accuse réception de la réponse du Ministre, sur du papier à en-tête de SOMIKIVU, et signée en tant qu'Administrateur délégué, le Ministre des mines doit avoir refusé le rendez-vous proposé pour le 22 avril 1998.<sup>36</sup> Kinshasa accélère le pas et la situation tourne au vinaigre

---

Baule de François Mitterand. Au Congo, à la suite d'une consultation populaire en 1991, Mobutu démissionne de son parti MPR et ouvre le pays au multipartisme. La vague des conférences nationales souveraines atteint le Congo en 1992 et la compétition entre intérêts divergents des communautés ethniques se transforme en une exclusion pure et simple, et ; dans le cas de Masisi et Walikale, une exclusion sur base de l'autochtonie et de l'allogénie entre les populations Hunde et Nyanga d'une part et les Banyarwanda d'autre part.

<sup>30</sup> La lettre de L. Jacob, administrateur délégué, du 02 août 1993, confirme l'arrêt des travaux depuis le 18 juillet 1993 et la suspension des contrats des travailleurs pour cause de force majeure.

<sup>31</sup> Lettre de Dr. S. Sattelberger et A. Buchloh, Nuremberg, 01 mars 2000. Dans cette lettre, la GFE confirme avoir été dédommée par le gouvernement allemand pour « les pertes découlant de diverses créances basées sur des prêts accordés à la société SOMIKIVU qui étaient assurés », p. 1 paragraphe 3.

<sup>32</sup> Lettre de Dr. S. Sttelberger et A. Buchloh, du 1 mars 2000, p. 1 paragraphe 4.

<sup>33</sup> Lettre de Dr Siegfried Sattelberger au Ministre des Mines, Düsseldorf, 31 mars 1996.

<sup>34</sup> Lettre de Frédéric Kibassa – Maliba, Ministre des Mines, n°0593/Cah/Mines/PNN/CNY/98, du 27 mars 1998.

<sup>35</sup> Lettre de Karl-Heinz , Oberasbach le 09 avril 1998.

<sup>36</sup> Lettre de Karl-Heinz au Ministre des Mines du 07 mai 1998.

pour la GFE, car deux mois plus tard, le Ministre retire officiellement à la SOMIKIVU tous les titres miniers relatifs à la concession de Lueshe, prononce la déchéance de ladite concession,<sup>37</sup> et l'arrêté ministériel du 06 avril 1999 entérine la décision. Les droits miniers de Lueshe sont alors transférés à une compagnie autrichienne, Edith Krall Consulting<sup>38</sup> dans une convention signée avec le gouvernement congolais<sup>39</sup> et entérinée par le président Laurent Kabila dans son décret du 15 novembre 1999.<sup>40</sup>

Dans l'entre-temps, parallèlement à ses démarches à Kinshasa, Karl-Heinz Albers a renoué ses contacts avec les rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) à Goma. Dans une lettre adressée à Emmanuel Kamanzi, Chef du département des terres, mines et énergie (équivalent du Ministre) au sein du mouvement rebelle, il confirme que « la GFE est toujours bien l'actionnaire principal de SOMIKIVU et Karl-Heinz Albers l'administrateur délégué »<sup>41</sup>. Monsieur Kamanzi lui répond chaleureusement, l'invitant officiellement à relancer la production du niobium à Lueshe,<sup>42</sup> et le 14 juillet 2000, Karl-Heinz redémarre la production de Lueshe. Une guerre de légalité entre Allemands et Autrichiens<sup>43</sup> pour l'exploitation de Lueshe venait de commencer

---

<sup>37</sup> Lettre de Frédéric Kibassa-Maliba, no 1237/Cab.Mines/FKM/PNN/CNY/98, du 16 juin 1998.

<sup>38</sup> Le décret no 267 du 2 novembre 1999 autorise la fondation de cette société par actions à responsabilité limitée et Edith Krall Consulting se dénomme désormais Krall Metal Congo. Fondée en 1993 et enregistrée en Ouganda, la compagnie Edith Krall Investment Ltd recyclait les déchets du cuivre.

<sup>39</sup> Convention du 20 mai 1999.

<sup>40</sup> Décret no 271 portant approbation d'une convention minière entre la République Démocratique du Congo et la Société Krall Metal Congo du 15 novembre 1999.

<sup>41</sup> Lettre de Karl-Heinz Albers du 04 février 2000.

<sup>42</sup> Lettre de Kamanzi, chef du département des mines, Goma le 17 avril 2000.

<sup>43</sup> La compagnie allemande GFE faisait valoir la convention de 1982 et la compagnie autrichienne celle de 1999, signée avec un Président Kabila qui ne contrôlait pas l'Est du pays où se trouve la mine de Lueshe. D'autant plus que l'accord de Lusaka de juillet 1999 reconnaissait l'imperium de chacun des belligérants en conflit dans la zone sous son contrôle militaire. Et durant les négociations politiques de Sun City en Afrique du Sud, il était convenu que les contrats miniers signés par les uns et les autres durant la guerre n'allaient pas être remis en cause. Dès la mise en place du gouvernement de transition en juillet 2003, la commission Lutundula fut mise en

avec en toile de fond la guerre ouverte entre Laurent Kabila et les rebelles du RCD basés à Goma pour le contrôle du pays. Le contentieux entre Allemands et Autrichiens concerne la concession 192 dite Lueshe octroyée à SOMIKUBI Zaïre en 1978 et cédée à SOMIKIVU en 1984<sup>44</sup>.

Selon les statistiques officielles, entre juillet 2000 et 2003, la mine de niobium de Lueshe a produit 274 tonnes en 2000, 691 en 2001, 1346 en 2002 et 733 en 2003<sup>45</sup>. Cette production de la mine de Lueshe sur fond d'un contentieux légal entre Allemands et Autrichiens par belligérants congolais interposés aurait rendu folle la partie autrichienne alliée avec le pouvoir de Kinshasa,<sup>46</sup> mais sans aucune possibilité de se rendre sur le terrain de production, occupé par la rébellion du RCD.

Il a fallu attendre le gouvernement de transition et la réunification du territoire congolais en juillet 2003 pour voir la compagnie Krall Metal Congo fouler le sol nord-kivutien. Mais dans l'entre-temps, le nouveau code minier de 2002 financé par la Banque mondiale a fait son chemin et les compagnies minières qui se sont conformées à la nouvelle réglementation sont publiées sur la liste du cadastre minier. En effet, sur la liste actualisée des droits miniers et de carrières en cours de validité selon les dispositions du nouveau code minier - les anciens droits sont réputés expirés ou annulés depuis 1995 - SOMIKIVU apparaît sur la concession 192 de Lueshe I et II<sup>47</sup> mais Krall metal Congo n'apparaît pas<sup>48</sup>. L'absence de réaction de la part

---

place pour étudier la question des contrats signés pendant la période de la guerre et son rapport a été rendu public.

<sup>44</sup> Arrêté ministériel no 0011 du 6 octobre 1984.

<sup>45</sup> La chute de la production en 2003 correspond à la fin des hostilités entre Kinshasa et Goma et à la signature d'un accord global et inclusif le 17 décembre 2002.

<sup>46</sup> Le journal *Le Phare*, du 23 janvier 2004, cite l'implication de Patrick Bolonya, (petit-fils de M. Bolonya ancien planteur et éleveur à Masisi,) conseiller à la Présidence de la République aux côtés de Krall Metal Congo.

<sup>47</sup> Arrêtés ministériels no 195/Cab/MINES-HYDRO/01/2002 du 26 août 2002 et no 001/CAB/MINES-HYDRO/01/2003 du 25 janvier 2003.

<sup>48</sup> L'alinéa 2 et 3 de l'article 337 du code minier dispose ce qui suit : « Dans les nonantes jours à compter de la publication de la liste au Journal Officiel, toute personne qui prétend être titulaire d'un droit minier ou de carrières valide qui n'apparaît pas sur la liste est tenue de revendiquer son droit en apportant la preuve de la validité et de

des compagnies minières non reprises sur la liste 90 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel supposait une présomption légale de renonciation tacite à leurs droits miniers. Il fallait réagir rapidement et Krall Metal Congo emprunta la voie de la justice.

Le Procureur Général de la République saisi par Krall Metal Congo réaffirma que les droits miniers naguère accordés à SOMIKIVU avaient été transférés à Krall par arrêté du 06 avril 1999 et approuvé par le décret présidentiel du 15 novembre 1999<sup>49</sup>. Dans la foulée, le greffier du tribunal de grande instance de Goma au Nord-Kivu notifia à la société SOMIKIVU qu'elle avait été radiée du registre du commerce de la province du Nord-Kivu<sup>50</sup>, même si par la suite il se rétracta<sup>51</sup>. Parallèlement à ses actions en justice, Krall Metal Congo parvint à obtenir un arrêté ministériel<sup>52</sup> portant confirmation de ses droits et titres miniers sur la concession 192 de Lueshe I et II et le publia dans un numéro spécial 473 du Journal Officiel du 6 janvier 2006. Il s'avéra par la suite que cet arrêté ministériel paru dans le Journal Officiel était un faux, ne portant ni le sceau officiel du ministère des mines ni une signature conforme à celle du ministre Ingele Ifoto malgré le fait qu'il avait été légalisé par la chancellerie du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale ainsi que par le consulat de la République d'Autriche en RDC<sup>53</sup>. La fabrication et la publication dans le Journal Officiel d'un faux document par les services de la République était une affaire très grave en soi. Dans une lettre datée au 03 mars 2006, l'administrateur délégué général de Krall Metal Congo, Michael Krall, présenta ses excuses au Ministre des mines tout en se présentant lui-même comme une victime qui avait été induite en erreur<sup>54</sup>.

---

la régularité de celui-ci à l'adresse indiquée sur la liste. Passé ce délai, les personnes qui n'auront pas réagi conformément aux dispositions ci-dessus sont censées avoir renoncé à leur droit d'office ».

<sup>49</sup> Lettre de Tchimanga Mukeba, Procureur général de la République, du 24 février 2004.

<sup>50</sup> Lettre du greffier du tribunal de la grande instance du 19 janvier 2004.

<sup>51</sup> Lettre du greffier du tribunal de la grande instance du 10 août 2004.

<sup>52</sup> Arrêté ministériel no 0988/CAB/MIN/MINES01/2005 du 28 décembre 2005

<sup>53</sup> Lettre du Ministre des Mines, Ingele Ifoto, du 20 janvier 2006.

<sup>54</sup> Lettre de Michael Krall, Vienne, lundi 03 – 03 – 2006.

Ceci dit, malgré la réunification du pays et l'installation d'un gouvernement de transition en juillet 2003, l'insécurité persistante à l'est du pays ne permettait pas un bon environnement des affaires. Ainsi le contrôle des zones minières par les bandes armées faisait peur aux compagnies internationales opérant dans l'est du pays qui appréhendaient d'être accusées de financer les seigneurs de guerre. En effet, le lien entre la guerre et l'exploitation des minerais à l'est du Congo avait à tort ou à raison été établi par plusieurs rapports onusiens et les organisations indépendantes. C'est dans ce contexte d'un climat empoisonné des affaires que la compagnie allemande GFE exprima son intention, en accord avec la République fédérale d'Allemagne, de vendre et de céder à la RDC, en tant que co-associé de SOMIKIVU, ses parts sociales dans la société représentant un total de 70% du capital<sup>55</sup>. Notons que jusqu'aujourd'hui l'intention a été exprimée mais le rachat des parts de la compagnie GFE par le gouvernement congolais n'a jamais été fait.

Ceci n'a pas empêché le gouvernement de transition de procéder à la restructuration de SOMIKIVU malgré l'insécurité et la guerre persistantes à l'est du Congo. Un comité de crise provisoire présidé par un homme d'affaires, Modeste Makabuza, fut ainsi institué<sup>56</sup> avec pour mission de redémarrer les activités de production. En date du 19 février 2006, SOMIKIVU signa un protocole d'accord avec une société de droit russe dénommée Kluchevsky Ferro Alloy Plant, en sigle KZF. Ce dernier procéda à la création d'une société de droit congolais nommée Congo Russia Industry, en sigle CONRUS Sprl qui signa un contrat commercial exclusif avec SOMIKIVU de vente de ses minerais de nobium et, après approbation du Ministère du Portefeuille<sup>57</sup>, CONRUS commença la réhabilitation de l'usine de Lueshe et relança les activités de production jusqu'à sa suspension le 30 septembre 2008<sup>58</sup>. Durant cette période, CONRUS aurait produit 144 tonnes de pyrochlore.

---

<sup>55</sup> Lettre de Dr Thomas Jobsk du 19 juin 2006.

<sup>56</sup> Lettre du Ministre du Portefeuille du 30 mars 2005.

<sup>57</sup> Lettre no 1588/MINPF/MC/OOD/JML/2007 du 19 octobre 2007.

<sup>58</sup> Lettre no CAB/MIN/MINES/01/0864 du 30 septembre 2008.

La suspension des activités de SOMIKIVU et de son partenaire commercial CONRUS s'inscrit dans le climat de guerre qui sévissait à l'est du Congo entre les rebelles du Conseil National pour la Défense du Peuple de Laurent Nkunda et les Forces Armées de la RDC (FARDC) depuis décembre 2004.

Le site minier de Lueshe, qui avait été le théâtre des combats acharnés entre les deux factions, se trouve sous le contrôle des forces du CNDP lors du passage à Goma en 2008 du Ministre de l'intérieur, Denis Kalume Numbi. Une lettre de doléances de Krall Metal Congo du 8 août 2008 faisant état du vol de 10.800 kg de concentré de pyrochlore avait attiré l'attention du gouvernement congolais et renforcé le soupçon d'un lien direct entre le financement de la guerre et le commerce des minerais à l'est du Congo. La réaction de Denis Kalume fut sans équivoque. Les mines de Lueshe étaient une source de financement du CNDP de Laurent Nkunda par le biais, selon ses mots, « d'une société écran dénommée SOMIKIVU » et que le conseil de sécurité de la province du Nord-Kivu jugeait nécessaire de couper cette source de financement au CNDP en rétablissant Krall Metal Congo dans ses droits miniers<sup>59</sup>, une position qui avait été réaffirmée par le premier avocat général de la République, Safari Kasongo, au début du mois de septembre 2008<sup>60</sup>.

Au cours du même mois de septembre 2008, Krall Metal Congo adressa une lettre au cabinet du Président de la République demandant la suspension des activités de SOMIKIVU à laquelle le directeur de cabinet adjoint, le Professeur Jean-Pierre Bosonga Bofeki Louanga répondit en demandant que toutes les informations relatives aux activités de SOMIKIVU lui soient transmises<sup>61</sup>. Et en date du 26 juin 2009, le président du tribunal de grande instance du Nord-Kivu publia une ordonnance constatant la déchéance des droits miniers de SOMIKIVU<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> Lettre du Ministre de l'intérieur, Denis Kalume Numbi, du 27 septembre 2008.

<sup>60</sup> Lettre du premier avocat de la République, Safari Kasongo, du 04 septembre 2008.

<sup>61</sup> Lettre du Prof. Jean-Pierre Bosonga Bofeki Louanga, Cabinet du Président de la République, Kinshasa, le 15 décembre 2008.

<sup>62</sup> Ordonnance 088/09 du président du tribunal de grande instance, Goma le 26 juin 2009.

Face à cette bataille juridique mêlée de décisions politiques, une commission interministérielle chargée de l'examen du contentieux opposant Krall Metal Congo à SOMIKIVU<sup>63</sup> fut mise en place ; son rapport, remis le 18 mars 2009, tranche en faveur de SOMIKIVU en lui reconnaissant ses droits miniers sur la concession 192 selon les dispositions du nouveau code minier en son article 337 et en recommande la levée de la suspension de ses activités qui dure depuis septembre 2008. Et le ministère des mines vient de proroger la durée de validé du permis d'exploitation no 116 de SOMIKIVU au 30 avril 2017<sup>64</sup>.

Malgré ces décisions administratives, Krall Metal Congo n'est pas prêt à concéder la défaite et sa résistance oppose désormais le Gouverneur du Nord-Kivu à son Vice- gouverneur qui se contredisent mutuellement dans leurs communiqués officiels en faveur de l'une ou l'autre partie. Un message officiel daté du 08 octobre 2010 et signé par le Vice -gouverneur Feller Lutaichirwa Mulwahale soutient la reprise des activités de Krall Metal Congo à Lueshe. Celui du 21 juillet 2011 signé par le Gouverneur Julien Paluku exige plutôt l'installation de SOMIKIVU et le démarrage de ses activités sur le site minier de Lueshe. Cette contradiction entre le gouverneur et son Vice- gouverneur s'est répercuté au sein des FARDC, si bien qu'au lendemain de l'installation officielle de SOMIKIVU le 21 août 2011 par l'administrateur du territoire de Rutshuru et le commandant du 2<sup>ème</sup> secteur d'opération Amani Leo, une bataille rangée entre militaires venus de Nyanzale et ceux sécurisant le site de Lueshe s'est soldée par deux morts et un blessé.

Les compagnies internationales rodées dans les investissements à haut risque ont donc bien appris à nager dans le marigot congolais où l'on ne fait pas de quartier ; malheureusement c'est toujours le sang des Congolais qui est versé sur fond des intérêts maffieux, nationaux ou étrangers, qui les dépassent largement.

Quant à la compagnie allemande GFE, elle garde toujours ses 70% des parts sociales dans la SOMIKIVU et pourrait changer d'avis en les

---

<sup>63</sup> Arrêté no 008 du 19 janvier 2009.

<sup>64</sup> Arrêté ministériel no 0082/CAB/MIN/MINES/01/2010 du 25 mars 2010

gardant si demain les conditions sécuritaires et le climat des affaires changent en RDC. Elle garderait aussi le secret de la formule chimique des réactifs utilisés et adaptés dans la production du concentré de pyrochlore de Lueshe. Les tentatives par les Sud-africains, les Russes et les Chinois pour faire une copie de cette formule chimique adaptée à Lueshe ou une substitution du genre n'ont pas abouti jusqu'à présent. Malgré son silence apparent, la compagnie allemande GFE reste un incontournable dans le devenir et le contrôle du niobium de Lueshe.

*Goma*

*Septembre 2011*

## NOS PUBLICATIONS

### REGARDS CROISES

Une lecture plurielle du contexte actuel

N°	Date	Langue	Titre
29	Août 2011	Fr	Les populations du Nord-Kivu (RD Congo) face au défi du voisinage : les pesanteurs persistent
28	Juin 2011	Fr	Implication des femmes dans les activités agro-commerciales à petite échelle au nord Kivu : de la survie au leadership ?
27	Juillet 2010	Fr	Repenser l'Indépendance : la RD Congo 50 ans plus tard Actes du Colloque du cinquantenaire
26	February 2010	En	GUERILLAS IN THE MIST The Congolese experience of the FDLR war in Eastern Congo and the role of the international community
25	Décembre 2009	Fr	DONNER UNE CHANCE A L'AFRIQUE : QUELS LIEUX DE CONSTRUCTION INVENTER ENTRE L'ELITE URBAINE ET LE MONDE RURAL ? Rapport de l'atelier sous-régional Burundi - Rwanda - RD Congo tenu à Goma, les 1er et 2 juillet 2008.
24	Juin 2009	Fr	La jeunesse face à son avenir en RD Congo. Initiatives créatrices - Pistes de Responsabilisation
23	Avril 2009	Fr	EST RDC : LE CRIME BANALISÉ !
22	Août 2008	Fr	RESSOURCES, FRONTIÈRES ET GOUVERNANCE : Partager les problèmes et les solutions dans la sous-région des Grands Lacs
21	Juin 2008	Fr	La conférence de Goma et la question des FDLR au Nord et au Sud-Kivu
20	septembre 2007	Fr	BUSTANI YA MABADILIKO Un jardin des changements à l'Est de la

N°	Date	Langue	Titre
			R.D. Congo
18	août 2007	Fr	République démocratique du Congo : fin de la récréation ou début de la re-création d'un Etat ?
19 bis	août 2007	En	RULES FOR SALE: Formal and informal cross-border trade in Eastern DRC
19 Edition spéciale	juillet 2007	Fr	Ressources naturelles et flux du commerce transfrontalier dans la Région des Grands Lacs
17	juin 2006	Fr	Reconstruction/refondation des Etats en Afrique : Les défis de la gouvernance
16	janvier 2006	Fr	Modernité manquée et pièges ethniques
15bis	décembre 2005	Fr	Les ressources minées : La faillite de la politique minière de la RDC
15	décembre 2005	En	Digging deeper: How the DR Congo's mining policy is failing the country
14	juin 2005	Fr	Reconstruction et refondation des Etats en Afrique: la gouvernance au coeur des tempêtes
13	décembre 2004	Fr	Devoir de mémoire et responsabilité collective pour l'avenir
12	septembre 2004	Fr	"Les Identités meurtrières": faire face aux défis posés par nos murs psychologiques et idéologiques
11 bis	septembre 2004	En	An open wound: the issue of gender-based violence in North Kivu
11	avril 2004	Fr	Une plaie encore ouverte: la problématique des violences sexuelles au Nord Kivu
10	février 2004	Fr	L'interculturel pour la paix
09bis	mars 2003	En	Shifting sands: Oil exploration in the Rift valley and the Congo conflict
09	mars 2003	Fr	Les sables mouvants: l'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais
08	mars 2003	Fr	République Démocratique du Congo: demain la paix?
07	septembre	En	The Coltan phenomenon in war-torn

<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Langue</b>	<b>Titre</b>
bis	2002		North Kivu province
07	septembre 2002	Fr	Le Coltan et les populations du Nord Kivu
06	août 2002	Fr	Spécial Nyiragongo
05	septembre 2001	Fr	Le dialogue intercongolais : points de vue de populations rurales du Kivu
04 bis	february 2001	En	Women from Kivu speak out
04	février 2001	Fr	Le Dialogue Inter-Congolais 3 : Des femmes du Kivu s'expriment
03	mars 2000	Fr	Le Dialogue Intercongolais 2: Le travail de paix intercommunautaire au Nord Kivu
02	septembre 1999	Fr	Dialogue intercongolais 1: points de vue des membres de Pole Institute
01	décembre 1998	Fr	Le phénomène ethnique et son rôle politique et social
00	janvier 1998	Fr	Le concept de frontière et la gestion des conflits

## FISSURES

Des analyses sur les lézardes qui menacent notre société en crise.

N°	Date	Langue	Titre
10	Juin 2009	Fr	ECHOS DE GOMA ET D'AILLEURS/FISSURES : Une émission radio comme instrument du dialogue citoyen
09	Mars 2009	Fr	Assèchement des liquidités, hausse des prix des produits alimentaires et ressources naturelles en crises : le Nord-Kivu dans l'œil du cyclone
08	Juin 2008	Fr	Le devoir de mémoire au Nord-Kivu : enjeux et défis
07	Avril 2007	Fr	La sécurité, base du développement durable au Nord Kivu: Quelles stratégies mettre en place?
06	Mars 2007	Fr	Dialogue intercommunautaire au Nord Kivu: briser le mythe de Sisyphe
05	janvier 2007	Fr	Les frontières: lieux de division ou passerelles d'échange? Impact de la fermeture de la frontière entre Goma et Gisenyi.
04	août 2005	Fr	La mise en place de la petite territoriale en RD Congo: Quel impact pour le Nord Kivu?
03	mars 2005	Fr	La problématique du déficit énergétique dans la sous-région des Grands Lacs africains
02	septembre 2003	Fr	Une jeunesse plus responsable pour la RD Congo : c'est possible!
01	mai 2002	Fr	La violence, l'impunité et l'éducation (2) :Nos valeurs traditionnelles peuvent-elles remettre notre société à flot ?
00	mars 2002	Fr	La violence, l'impunité et l'éducation (1) : diagnostic des acteurs du monde éducatif

## DOSSIERS

Des études fouillées sur les phénomènes qui expliquent ou sous-tendent les enjeux de l'heure.

N°	Date	Langue	Titre
08 bis	Novembre 2010	Fr	Repenser l'Indépendance : la RD Congo 50 ans plus tard Actes du Colloque du cinquantenaire
08	November 2010	En	BLOOD MINERALS The Criminalization of the Mining Industry in Eastern DRC
07	Mars 2010	Fr	LE RETOUR DES REFUGIES CONGOLAIS DU RWANDA : A QUI PROFITE LA PEUR ?
06	Février 2008	Fr	Coiffure, Sida et Responsabilité. Engagement des coiffeurs dans leurs communautés
05	Septembre 2006	Fr	Jeunesse Congolaise, Changement de Comportement et Responsabilité
04	septembre 2004	Fr	Vers quel Congo demain?
03	juillet 2004	En	Natural Resource Exploitation and Human Security in the Democratic
02	mai 2004	En	Natural Resource Exploitation and Conflicts in DRC
01	mars 2004	Fr	L'exploitation des ressources naturelles et la sécurité humaine en République Démocratique du Congo
00	juillet 2001	Fr	Pour une réflexion sur la cohabitation, le renforcement de la culture de paix et le travail en zone de crise